

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2021

Délibération : **2021-04-168**
OBJET : **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PRISE EN CHARGE
DES ANIMAUX PAR L'ASSOCIATION SPA DE LOIRE-ATLANTIQUE**
Nomenclature : **6.1.6**

En exercice : 29

Présents : 24

Pouvoirs : 5

Absents : 0

Votants : 29

Délibération comportant :

Annexe : ANNEXE -
Convention projet
renouvellement.pdf

Le douze avril deux mille vingt et un à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le deux avril deux mille vingt et un s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Pascal LAVEANT, Jérôme AMIAUD, Benjamin VACHET, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Jean-Claude SALAU, Emile FORTINEAU, Alizée GUIBERT, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES.

Les membres ayant donné un pouvoir :

Elisa DRION donne pouvoir à Gwénola LEBRETON, Mickaël MENDES donne pouvoir à Yvon LERAT, Margaux BOURRIAUD donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Claude RINCE, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX.

Rapporteur : Alain ROYER

La convention avec la SPA de Loire-Atlantique est arrivée à terme le 31/12/2020.

La SPA de Loire-Atlantique propose dans le cadre du renouvellement de la convention de continuer à prendre en charge les chiens capturés sur la voie publique lorsqu'ils sont divagants (obligation de la commune au titre de l'article L2212-2 7°).

Cette nouvelle convention permettra également de prendre en charge les chats adultes et sociables qui divagent dans la limite des capacités d'accueil de la chatterie à Carquefou.

Dans le cadre du renouvellement de cette convention, la subvention annuelle versée à la SPA de Loire-Atlantique est inchangée : 1 500 euros/an pour une durée de 3 ans.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- **DE MAINTENIR le partenariat avec l'association SPA de Loire-Atlantique sise à CARQUEFOU pour l'accueil des animaux en divagation,**
- **DE VERSER une subvention annuelle de 1 500 euros à l'association SPA de Loire-Atlantique,**
- **D'AUTORISER M. le Maire à signer la nouvelle convention d'une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023.**

Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 12 avril 2021
Alain ROYER, Maire



